



PACTE MONDIAL POUR LES JEUNES DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Appel aux États membres des Nations Unies, aux institutions du système des Nations Unies, à la société civile, au secteur privé, aux médias, aux autorités locales et aux organisations dirigées par des jeunes à aligner leurs stratégies, leurs approches et leurs programmes sur les principes énoncés dans le Programme d'action pour l'humanité aux fins de ne laisser aucun jeune de côté et de donner les moyens aux jeunes femmes, aux jeunes hommes et aux enfants de devenir des agents d'une transformation positive.

Nous, les participants à la séance spéciale de haut niveau du Sommet humanitaire mondial sur **la transformation de l'action humanitaire avec et pour les jeunes**, nous sommes réunis à Istanbul (Turquie) pour faire en sorte que les priorités, les besoins et les droits des jeunes femmes, des jeunes hommes et des enfants touchés par une catastrophe, un conflit, le déplacement forcé et autres crises humanitaires soient pris en compte et que ces groupes soient informés, consultés et pleinement associés à toutes les phases de l'action humanitaire.

Nous reconnaissons la responsabilité humanitaire qui nous incombe de garantir et de protéger les droits, de répondre aux besoins spécifiques, et de tirer parti des forces de tous les jeunes. Faire en sorte que les jeunes disposent des compétences, des capacités et des ressources nécessaires pour prévenir les crises humanitaires, s'y préparer, y faire face et s'en relever permettra de réduire le coût et le besoin d'une assistance humanitaire internationale, d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire et de renforcer la résilience des communautés.

Prenant appui sur les instruments internationaux et régionaux pertinents, la Déclaration de la jeunesse de Doha sur la réforme de l'agenda humanitaire, les Consultations mondiales auprès des jeunes réfugiés, la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité, ainsi que sur les résultats d'autres processus dirigés par les jeunes, auxquels ils participent ou qui s'adressent à eux, nous appelons les parties prenantes à s'engager sur le long terme à mener les actions suivantes :

Action 1 : promouvoir et développer les programmes participatifs et respectueux de l'âge et du genre, qui contribuent à la protection, à la santé et à l'autonomisation des jeunes femmes, des jeunes hommes et des enfants dans les situations de crise humanitaire.

Action 2 : soutenir l'intégration systématique du dialogue et des partenariats avec les jeunes à toutes les phases de l'action humanitaire, en favorisant l'échange d'informations et leur participation à tous les niveaux des processus de prise de décisions, y compris concernant les affectations budgétaires.

Action 3 : reconnaître et renforcer les capacités des jeunes et leur aptitude à être des acteurs humanitaires efficaces dans les domaines de la prévention, de la préparation, de l'intervention et du relèvement, et promouvoir et soutenir les initiatives et les organisations humanitaires locales dirigées par des jeunes, en particulier celles qui ciblent les jeunes touchés par une crise humanitaire, tels que les jeunes réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui vivent dans des établissements urbains informels ou des bidonvilles.

Action 4 : accroître les ressources destinées à répondre aux besoins et aux priorités des adolescents et des jeunes touchés par une crise humanitaire, telle qu'une catastrophe, un conflit et le déplacement forcé, et trouver des moyens d'assurer un suivi et un compte rendu plus précis concernant les ressources allouées aux jeunes dans le cadre des programmes humanitaires.

Action 5 : garantir la production et l'utilisation de données ventilées par âge et par sexe sur les adolescents et les jeunes dans les situations de crise humanitaire.

Nous, les soussignés, acceptons de procéder à intervalles réguliers à un examen collectif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du présent Pacte et de rendre compte à ce sujet. En signant ce Pacte, nous nous engageons à transformer l'action humanitaire *pour* et *avec* les jeunes, conformément au Programme d'action pour l'humanité, à prévenir les conflits ou à y mettre fin, à défendre les droits de l'homme et l'État de droit, à ne laisser personne de côté et à investir dans les jeunes maintenant et pour l'avenir.

MEMBRES DU PACTE :

